

**Restructuration du Collège Victor Hugo - Centre - Prise en charge
par la Ville de la participation complémentaire liée au coût
des installations sportives - Actualisation de cette participation**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 13 mars 1995, le Conseil Municipal s'est engagé à verser au District une somme de 1 400 000 F correspondant à la participation complémentaire liée au surcoût du gymnase du Collège Victor Hugo - Centre, cette participation étant comprise dans le solde de la participation totale que le District supporte dans le cadre du transfert des charges financières liées aux investissements dans les collèges.

Cette participation a été payée au District en 1997 en application d'une convention entre le District et la Ville en date du 22 mai 1995.

Le Département du Doubs, maître d'ouvrage de l'opération de restructuration du Collège Victor Hugo - Centre, a établi les décomptes généraux et définitifs de l'ensemble des travaux, y compris les installations sportives.

Il apparaît que le coût des travaux liés aux différentes installations sportives est plus important que prévu initialement, le programme originel ayant été modifié.

En effet, outre le gymnase proprement dit, il a été réalisé une salle de gymnastique et une piscine.

Par avenant n° 3 à la convention conclue entre le Département et le District, le Département prend à sa charge les dépenses relatives à la construction de la piscine.

Le District s'étant prononcé pour sa non-participation aux installations sportives des collèges, il est proposé que la Ville supporte la participation liée aux coûts définitifs du gymnase (hors dépenses préau) et de la salle de gymnastique.

Cette participation serait déterminée en fonction d'une part, du taux de participation de l'ensemble des communes à l'opération Collège Victor Hugo - Centre, soit 40 % du montant hors taxes des travaux dont il s'agit et, d'autre part, du nombre d'élèves de chaque commune dans ce collège, la Ville représentant ainsi 92 % des élèves des communes concernées.

Les coûts définitifs du gymnase et de la salle de gymnastique sont les suivants :

- Gymnase 44 m x 22 m	5 880 374,48 F HT
- Salle de gymnastique	<u>1 064 735,15 F HT</u>
Total	6 945 109,63 F HT

La participation totale de la Ville s'élèverait à :

6 945 109,63 F x 40 % x 92 % soit 2 555 800,34 F arrondis à 2 555 800 F.

Le solde à payer au District s'élèverait ainsi à :

2 555 800 F - 1 400 000 F = 1 155 800 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'actualisation de la participation financière de la Ville liée au coût des installations sportives du Collège Victor Hugo - Centre, cette actualisation s'élevant à 1 155 800 F,

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention entre le District et la Ville précisant les modalités de versement de cette actualisation,

- voter au budget 1998 par décision modificative, un crédit d'un montant de 1 155 800 F au chapitre 92.12/65715.89012. 30000, par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier.

Récépissé préfectoral du 11 janvier 1999.